



BLOCAGE DU DIALOGUE SOCIAL A DRANCY ?

Jean Christophe LAGARDE

Député Maire sanctionné par le Juge
des Référés du Tribunal de Cergy
Pontoise

Communiqué de presse

Jean Christophe LAGARDE 1er magistrat de la Ville ce très médiatique élu UDF et aussi porte-parole de François BAYROU, a bloqué, sans aucun dialogue, les droits syndicaux des élus CGT depuis janvier 2007. Les représentants du personnel ont été entravé dans leur fonctionnement sur de lourds dossiers.

Pour exemple : Les aménagements horaires du personnel de février 2007, pour les cantines gratuites qui n'ont toujours pas rétabli la qualité du service offert aux enfants, l'absence de moyen pour enquêter sur les dossiers de 2 suicides et d'une tentative ou le dossier des 2 accidents au travail d'un même agent dont le dernier fut mortel. Ce blocage de fonctionnement ayant eut pour effet de bloquer la communication CGT.

Le délit d'entrave au droit syndical reste un délit pénal et une plainte dans cette juridiction a été déposé au Procureur du Tribunal de Grande Instance de Bobigny.

La CGT, représentant 80 % du personnel de la ville, a souhaité l'appui du Juge des Référés et de cette juridiction administrative rapide pour que soit stopper immédiatement ce délit. Cette instance met en avant deux obligations pour être recevable, il convient de **qualifier l'urgence** et de fournir les éléments permettant de **constater l'existence d'un doute sérieux quant à la légalité de la décision**.

Par ordonnance du premier conseiller du tribunal administratif (TA) du 19 mars 2007, **le Maire a vu suspendre sa décision de blocage des heures syndicales et s'est vu sommé, de rétablir le dialogue social, avant la fin du mois de mars.**

"La CGT cible de l' Union Démocratique Française à Drancy"

M VAST, ancien maire adjoint de la majorité municipale de Drancy avait déjà demandé, au TA , 150 000 € à cause du blocage de ses droits par M Jean Christophe LAGARDE. Le Maire de Drancy avait démissionné de son poste pour mieux "l'éliminer" de la majorité UDF / UMP et du bureau du conseil municipal. (Voir lettres du 22 janvier 2004)

Jean Christophe Lagarde et la municipalité ne pourront pas "écarter" la CGT, élu 1er syndicat par le personnel, même quand la Haute Administration traite devant témoins les syndicalistes CGT de **"Nuisible pour Drancy"**. (Une protection fonctionnelle a été demandé au Maire pour insulte)

Plus d'une dizaine d'élus CGT se sont vu bloqué dans leur fonction de représentant du personnel, le juge administratif de fond donnera sa décision quant **au 1 million d'Euros demandé en préjudice**. Mais ce qui nous satisfait est cette première condamnation liant l'attaque des droits CGT et celle des agents en mission pour le bien être de la population de la Ville de Drancy.

Depuis 2001, 64 procédures d'agents construites avec la CGT ont déjà été déposés au Tribunal Administratif de Cergy - Pontoise, 3 n'ont pas été victorieuse, 16 ont déjà donné raison aux agents. **Cette première victoire est aussi celle des Drancéens devant les droits et libertés.**

Drancy, le 21 mars 2007

Téléphone : 01 48 96 92 40